

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14 mai 2020

Dossier complet le :

14 mai 2020

N° d'enregistrement :

2020-0032

1. Intitulé du projet

Le Crotoy Camping "La Prairie"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom HUBLE

Prénom Marc

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASCAMPING DE LA PRAIRIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc HUBLE

RCS / SIRET

5 3 0 4 1 5 8 3 5 0 0 0 3 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42 a	42 - Terrains de camping et caravanage a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs ou d'habitats légers de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur la commune du CROTOY, le camping deux étoiles privé existant compte 165 emplacements.

Le projet prévoit de remettre aux normes l'établissement, de le requalifier afin de présenter un camping aux qualités reconnues quatre étoiles comprenant 165 emplacements.

Les bâtiments vétustes seront démolis et un bâtiment neuf sera construit.

Le volet paysager et l'intégration paysagère seront particulièrement soignés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit d'améliorer sensiblement les qualités paysagères de l'établissement, d'apporter l'ensemble du confort d'un établissement classé quatre étoiles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une phase comprenant le bâti et l'aménagement.

Plus en détail les travaux suivants :

- La démolition de bâtiments existants
- La reprise de revêtements des voies existantes
- La reprise de l'éclairage existant, des clôtures, du portail d'accès
- La construction d'un ensemble de bâtiments comprenant l'accueil, l'épicerie, le poolhouse, les sanitaires, les espaces gym, ...
- Les terrassements pour les réseaux
- L'assainissement : eaux usées et eaux vannes, reprise sur réseau existant
- Les accès
- Les circulations dans le camping en empierrement soit minérales soit engazonnés de 5 m de largeur
- Les équipements de sécurité : extincteurs, consignes d'urgence et plan d'évacuation
- Les jeux pour enfants
- La piscine avec toboggan
- Les plantations d'arbustes et d'arbres d'essences locales entre les parcelles et en limite périphérique du camping
- La réalisation de noues d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping sera ouvert du 15 mars au 15 novembre

Le prestataire a en charge :

- La gestion des entrées et des sorties, les réservations, les encaissements
- La gestion de l'épicerie, du poolhouse
- La gestion des animations et des informations touristiques et culturelles
- La surveillance
- L'entretien des espaces communs : poolhouse, piscines vestiaires, espaces loisirs, sanitaires, déchets, espaces verts, réseaux, ...
- Les contrôles des équipements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Un DLE
- Un permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du camping	2,8 hectares environ
- 165 emplacements de mobihome de 80 m ² minimum	18 160 m ²
- Voirie	3 890 m ²
- Voie verte	1 460 m ²
- Espaces verts communs	1 465 m ²
- Bâti et accès	1 300 m ²
- Terrasse et espaces verts divers	2 180 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Camping LA PRAIRIE**
Camping au Crotoy dans la Baie de
Somme en Picardie
2 rue de Mayocq
80550 Le Crotoy
Tél : 03.22.27.02.65

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 6 1' 8 0 " 16 Lat. 5 0 ° 2 2' 2 0 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Crotoy (80)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de nuisances provient de l'exploitation des carrières, l'activité d'extraction produit un bruit sourd et continu, plus ou moins perçu selon la direction du vent (aucune étude acoustique n'a été réalisée). Par ailleurs, la RD 940 est classée comme infrastructure bruyante au sud-est de la commune jusqu'à son intersection avec la RD 4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est référencée à l'inventaire des communes concernées par des inondations. PPRn du Marquenterre - Baie de Somme présent en date du 10 mai 2010 et approuvé le 10 juin 2016 par arrêté préfectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute la commune, y compris la partie urbanisée est couverte par le site inscrit (site inscrit du Littoral Picard).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se situe à environ 300 mètres d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site du Marquenterre à environ 1 000 mètres.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le réseau Eau potable existant pour alimenter les emplacements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement un camping de classement deux étoiles **
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 à environ 300 mètres.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel est déjà un terrain de camping
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du Plan de Prévention des Risques Inondations soumis sur la commune du Crotoy (PPRn Marquenterre - Baie de Somme). Vis à vis du retrait gonflement des argiles, la carte des aléas montre que la zone étudiée présente un aléa modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site actuel est déjà un terrain de camping
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un éclairage d'ambiance et de mise en sécurité du site sera installé, la puissance lumineuse, la hauteur, le choix des matériaux seront particulièrement étudiés pour ne pas nuire à l'environnement et limiter son impact au maximum.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau eaux usées est déjà existant sur le site, le raccordement existant sera maintenu dans son dimensionnement actuel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets ménagers seront collectés dans de grands conteneurs à roulettes dans un enclos prévu à cet effet, avec un accès spécifique pour le ramassage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration paysagère du site sera particulièrement soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le camping est actuellement en activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le propriétaire souhaite remettre aux normes le camping, en améliorant le cadre naturel :

- Infiltration des eaux de pluies sur le site
- Chemin empierré d'aspect naturel
- Eclairage limité
- Plantations d'arbustes et d'arbres d'essences locales
- Gestion différenciée (sans pesticides)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant d'une remise aux normes et de la requalification d'un camping ** en camping **** l'impact est nul voire positif puisque le futur aménagement prendra en compte un aménagement axé sur le développement durable et respectueux de l'environnement. Son intégration paysagère sera soignée et l'ensemble des points sensibles sera travaillé dans un respect social, sociétal, environnemental et durable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Crotoy

le,

11 Mai 2020

Signature



80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



DOSSIER DE CAS PAR CAS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



Paysage 360°
agence | L_noyon

INDICE B - MAI 2020

1. Le projet prévoit 165 emplacements. Bien que le plan de masse ne le suggère pas, nous précisons qu'aucune extension sera prévue, notamment sur la parcelle 365 au nord du projet.



Numéros de parcelles	Surfaces
AW 27	2 722 m ²
AW 29	4 823 m ²
AW 28	4 062 m ²
AW 38	6 845 m ²
AW 39	4 187 m ²
AW 40	6 665 m ²
AW 78	683 m ²

Le nouveau projet prévoit 165 emplacements, la parcelle 365 ne fait pas partie du projet d'aménagement du camping de la prairie.

Intégration de la parcelle AW 78 dans la surface globale du terrain pour la démolition des bâtiments, rien ne sera construit sur cette parcelle.



2. Quelques indications sur la méthode de gestion des eaux usées et des eaux issues des voiries. Ces dernières seront traitées. Le projet prévoit une récupération des eaux de pluie.

Eaux usées :

Les bâtiments projetés de la zone d'accueil et l'ensemble des mobile-homes seront desservis par un réseau neuf de collecte des eaux usées.

Le réseau principal sera de diamètre Ø200 et collectera l'ensemble des eaux usées du projet.

Le réseau sera construit en PVC CR8 et assurera une évacuation des effluents vers la rue de Mayocq.

Différents essais permettront de garantir l'étanchéité des canalisations, lors de la réalisation des travaux en particulier inspection télévisée et essais d'étanchéité.

Eaux pluviales :

Les eaux pluviales du site seront gérées à la parcelle.

☞ Allées : écoulement latéral dans les accotements perméables constitués de terre pierre drainant.

☞ Zone accueil : une tranchée drainante couplée à des noues d'infiltration

☞ Mobile-homes : dispersion de surface vers les espaces verts gérés en dépression

L'ensemble des dispositifs de rétention / infiltration sera réalisé à une profondeur maximale de 1,00 m.

Cette profondeur garantit une garde suffisante par rapport à la nappe superficielle.

Les eaux pluviales destinées à l'infiltration ne subiront aucun traitement compte tenu du faible trafic automobile au sein de la zone projetée.

En revanche, une cuve de récupération des eaux pluviales des toitures du bâtiment d'accueil est prévue à des fins de ré-emploi (arrosage notamment).



4. L'insertion paysagère du projet

Le projet prévoit de remettre aux normes l'établissement, de la requalifier afin de présenter un camping aux qualités reconnues quatre étoiles comprenant 165 emplacements.

Les bâtiments vétustes seront démolis et un bâtiment neuf sera construit.

Le volet paysager et l'intégration paysagère seront particulièrement soignés.

Le terrain a une emprise de 2,8 hectares et prévoit, sur ces parcelles :

- ◆ 165 emplacements de mobil-homes sur gazon
- ◆ Des jeux et animations



Pin maritime



Aménagement d'un emplacement type

► Sur une surface de +/- 80 m² à 120 m², le mobil-home occupera au maximum 30 % de la surface, chaque emplacement disposera d'une zone engazonnée réservée au VL. Environ 10 à 20 m² d'arbustes par emplacement et 1 arbre de haute tige ou une cépée. Les espaces verts représentent plus de 70 % de la surface d'un emplacement. Les emplacements sont tous raccordés au réseau d'assainissement, de gaz et alimentés en eau potable et électricité.





Les voies



Clôture bois ajourée de 120 cm en limite ponctuelle des emplacements, on retrouvera différents types de clôtures : 3 lisses, 2 lisses, brutes ou poncées, clôture ganivelle accompagnée d'arbustes et portillons fixes.





Totem, les bornes et l'éclairage



Jeux



Quelques graminées aux abords des noues

Essences préconisés au PLU :

Les arbres de haute tige seront choisis principalement parmi les essences suivantes :

Érable champêtre, Aulne, Frêne, Charme, Érable sycomore, Érable plane, Pin noir, Tilleul, Saule cendré, Saule marsault, Saule des vanniers,

Les massifs arbustes seront choisis principalement parmi les essences suivantes : Eleagnus, Noisetier, Fusain d'Europe, Troène, Viorne lantane, saules...



Viorne lantane



Troène



Aulne



Noisetier



Charme



Saule des vanniers



Saule cendré



4. La connectivité du projet avec les modes alternatifs à la voiture (mode doux, transports en commun)

Les voies de circulation piétonne

La commune du Crotoy présente un déficit en circuits et chemins de promenade pédestre, malgré la richesse du site et la vocation de la commune à offrir des activités de découverte de la nature. En revanche, un sentier de découverte traverse les dunes et le marais. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une revalorisation en 2008.

La commune dispose d'un nombre conséquent de sentiers équestres.

Les pistes cyclables

La partie de la piste sur la commune du Crotoy existe déjà en partie : elle longe la RD 4 depuis La Bassée jusqu'au centre ville, puis poursuit le long de la baie en direction de Noyelles.

Les transports en commun

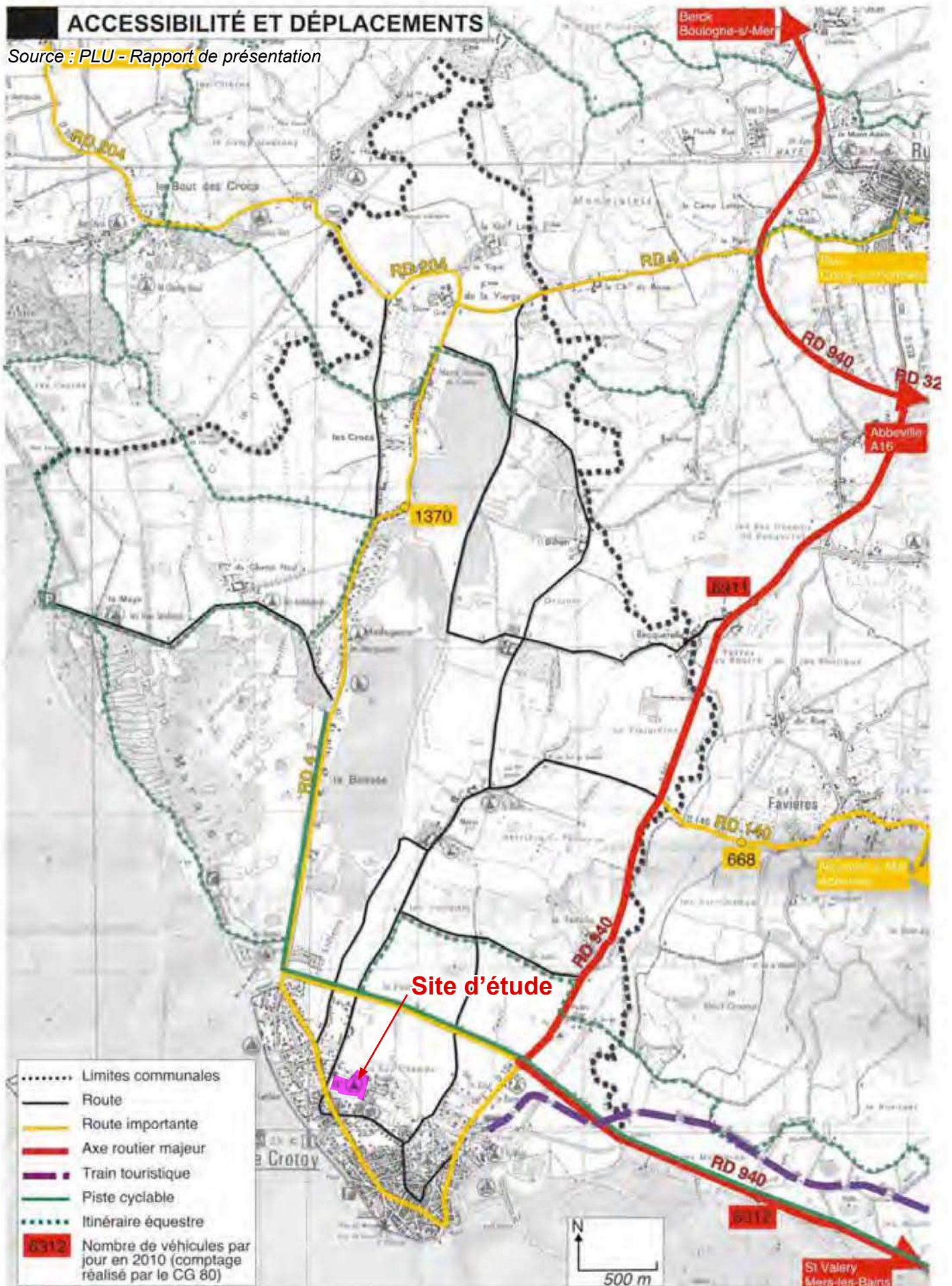
La gare SNCF la plus proche de la commune est celle de Rue, sur la ligne Paris-Boulogne-Calais. Une correspondance par car est organisée.

On compte par ailleurs 11 services quotidiens de bus entre Rue et Le Crotoy (7 services en période estivale) et seulement 3 liaisons par jour entre Abbeville et Le Crotoy (2 en période estivale). Ces services sont disponibles entre 7h05 et 19h en période scolaire et entre 8h40 et 19h en juillet-août.



ACCESSIBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

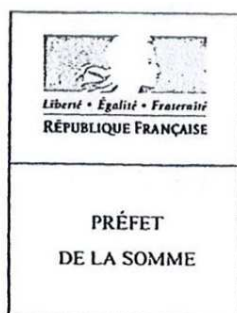
Source : PLU - Rapport de présentation



Globalement, les modes de déplacement doux ainsi que les transports en commun sont présents sur la commune, mais restent limités.



5. Document de la Préfecture autorisant 165 emplacements



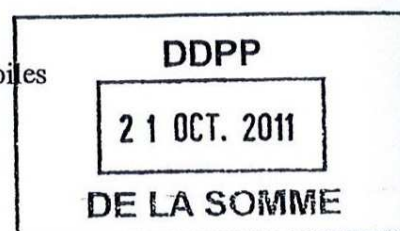
Amiens, le **19 OCT. 2011**

Direction départementale de la protection des populations
Service de la protection économique des consommateurs
de la régulation et de la sécurité industrielle

Le Préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

ARRETE

Portant classement en catégorie deux étoiles
du camping « Camping de la Prairie »
au Crotoy



LE PREFET DE LA SOMME

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L 332-1, D 332-2 et suivants;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping;

Vu la demande de classement présentée par la SAS Camping de la Prairie, en vue du classement en catégorie DEUX étoiles du Camping de la Prairie ;

Vu le certificat de visite délivré le 27 septembre 2011 par l'organisme évaluateur accrédité conformément à l'article L. 332-1 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

ARRETE

Article 1

Le terrain de camping « Camping de la Prairie » situé 2, rue de Mayocq au Crotoy est classé terrain de camping DEUX étoiles pour 165 emplacements.

- N° SIRET : 530 415 835 00012

Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la notification du présent arrêté.



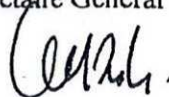
Article 2

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont copie sera adressée à

- Atout France

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification



80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**



Paysage 360°
agence | L'noyon

INDICE C - MAI 2020

80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



Paysage 360°

agence | noyon

372 bis, Avenue de Saint-Omer - 62610 ARDRES

Tél : 03.21.35.44.45

E-mail : infos@agencenoyon.fr

Site internet : www.agencenoyon.com

INDICE C - MAI 2020

Situation géographique de Le Crotoy

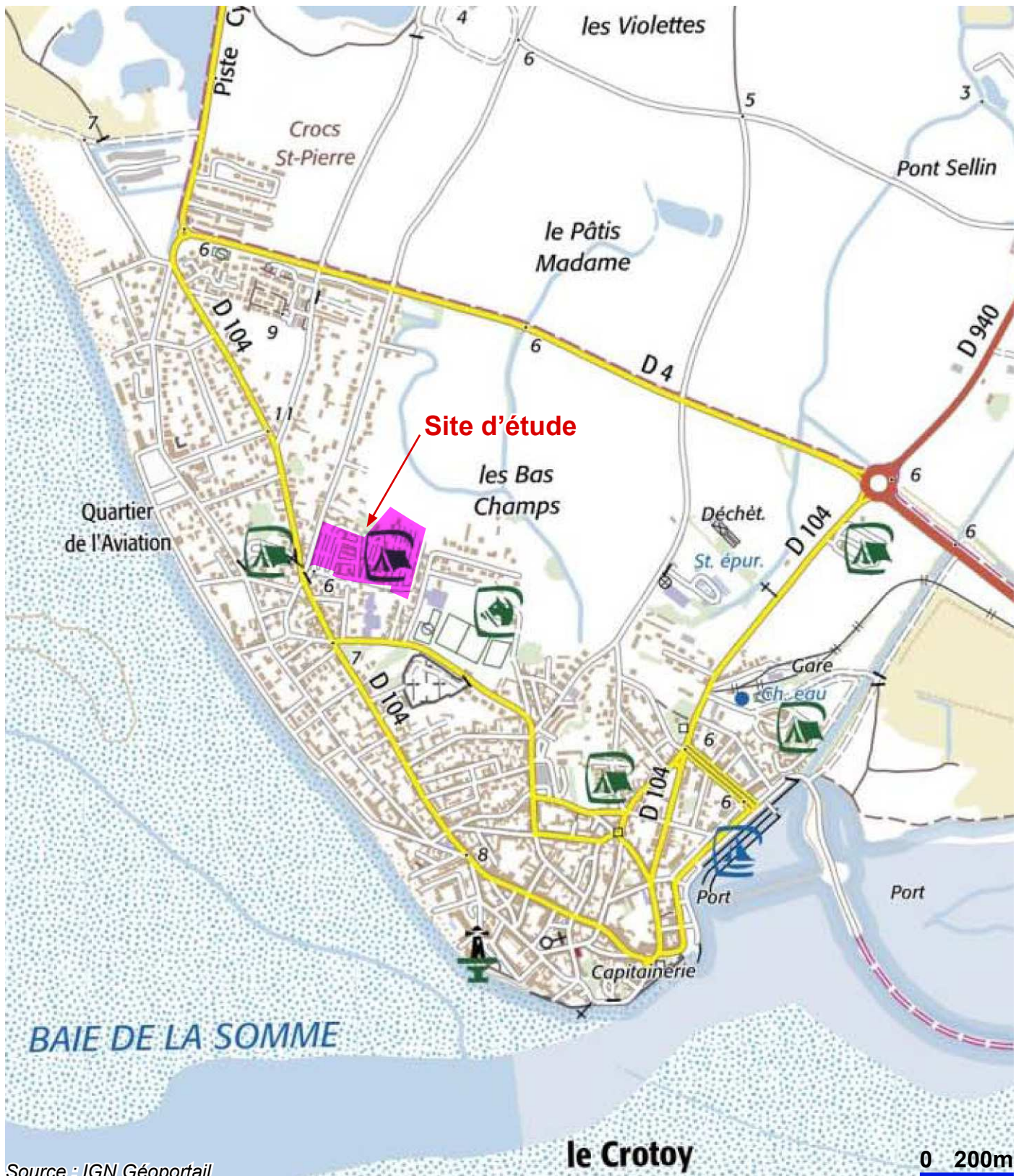


La commune du Crotoy se situe au Nord-Ouest du département de la Somme et au Nord de la baie de Somme. C'est une commune littorale de la Manche.

Le Crotoy est limitrophe de Saint-Quentin-en-Tourmont à l'Ouest. Elle est bordée par la commune de Rue au Nord-Est, et par Favières à l'Est. Au Sud, de l'autre côté de la baie de Somme, se trouve la commune de Saint-Valery-sur-Somme.

La commune est située à une distance de 22 km d'Abbeville, 50 km d'Amiens, 155 km de Lille, et 200 km de Paris.





Le projet se situe dans le centre de la commune du Crotoy. La parcelle est desservie par la rue de Mayocq.



80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN



Paysage 360°

agence | noyon

372 bis, Avenue de Saint-Omer - 62610 ARDRES

Tél : 03.21.35.44.45

E-mail : infos@agencenoyon.fr

Site internet : www.agencenoyon.com

INDICE C - MAI 2020

SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE



1. Entrée du camping, rue de Mayocq



2. Rue de Mayock



3. rue des Roulettes, à l'arrière du camping



SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN



1. Rue des jardins



2. D4

Globalement le camping est peu perceptible depuis les routes départementales, seules les petites rues perpendiculaires le laissent parfois entrevoir.



80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET



Paysage 360°

agence | noyon

372 bis, Avenue de Saint-Omer - 62610 ARDRES














Tél : 03.21.35.44.45

E-mail : infos@agencenoyon.fr

Site internet : www.agencenoyon.com

INDICE C - MAI 2020

PLAN DU PROJET

-  Enrobé noir
 -  Emulsion bicouche
 -  Voirie et accotement en mélange terre/pierre
 -  Pavés béton sable
 -  Stabilisé calcaire
 -  Parcelle engazonnée
 -  Espace vert commun engazonné
 -  Arbuste
 -  Passerelle
 -  Fossé existant conservé
 -  Noue
 -  Ponceau
 -  Terrain de boules
- 53 N° de parcelle.



0 10m 50m



80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET



Paysage 360°

agence | noyon

372 bis, Avenue de Saint-Omer - 62610 ARDRES

Tél : 03.21.35.44.45

E-mail : infos@agencenoyon.fr

Site internet : www.agencenoyon.com

INDICE C - MAI 2020

PLAN DES ABORDS DU PROJET



0 100m



Plage

Cimetière

Centre équestre



80 550 - LE CROTOY

CAMPING LA PRAIRIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 6 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000



Paysage 360°

agence | noyon

372 bis, Avenue de Saint-Omer - 62610 ARDRES

Tél : 03.21.35.44.45

E-mail : infos@agencenoyon.fr

Site internet : www.agencenoyon.com

INDICE C - MAI 2020

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

